L'ANNÉE 2005

► *vue Prescrire* (lire ci-contre), et sont accessibles sur les sites internet des trois institutions (lire aussi, à propos de la visibilité de la DCI sur les conditionnements, l'encadré p. 148).

Les erreurs et la non-qualité : une épidémie silencieuse. Lorsqu'ils s'avèrent évitables, les effets indésirables des soins (dont ceux liés aux soins médicamenteux) renvoient aux erreurs qui les ont provoqués. Tout devrait donc être fait pour tirer parti des erreurs afin d'améliorer la qualité des soins, et ce n'est pas encore le cas général en France, malgré les efforts de certains professionnels de santé. En 2005, la *revue Prescrire* a publié un Supplément intitulé "Éviter l'Évitable - Tirer parti des erreurs pour mieux soigner" visant à aider les soignants dans cette voie (Supplément du numéro 267, pages 881-945). À propos des médicaments, ce Supplément aborde les erreurs liées à la prescription, à la dispensation, au conditionnement, etc., et les moyens de les prévenir.

Essais cliniques : affirmer le rôle des comités de protection des personnes. L'année 2004 a été marquée par la transposition (tardive) de la Directive 2001/20/CE sur les bonnes pratiques cliniques dans la conduite des essais. Ce texte européen fait une place importante au rôle des comités de protection des personnes, les essais ne pouvant désormais avoir lieu sans leur avis favorable.

Les patients auxquels il est proposé d'entrer dans un essai d'évaluation d'un médicament ont intérêt à être bien informés de ces nouvelles dispositions, détaillées dans la *revue Prescrire* (n° 267, p. 858-863).

En somme

Tout se passe comme si les pouvoirs publics étaient avant tout surtout soucieux de la compétitivité des firmes qui commercialisent des médicaments et des biens de santé. Patients et soignants ont grand besoin que les pouvoirs publics redressent le cap vers l'intérêt général.

©La revue Prescrire

Priorité à la DCI

DCI, le vrai nom du médicament : Fiche n° 6

La publicité directe (ou déguisée en pseudo-information) auprès du public pour des médicaments de prescription se développe rapidement en Europe, en dépit de son interdiction légale. Aider les patients à reconnaître les DCI, à parler en DCI avec les soignants, c'est fournir à tous un repère précieux. C'est l'objectif de la campagne d'information du public (consommateurs, patients, professionnels de santé), et de promotion de la dénomination commune internationale (DCI), mise en œuvre sous l'égide du Collectif Europe et Médicament.

Chaque mois, une nouvelle fiche pratique destinée à faire comprendre les multiples avantages de la DCI s'ajoute au dossier en libre accès sur www.prescrire.org. Téléchargez-les et diffusez-les autour de vous, affichez-les dans les officines et les cabinets médicaux, etc.

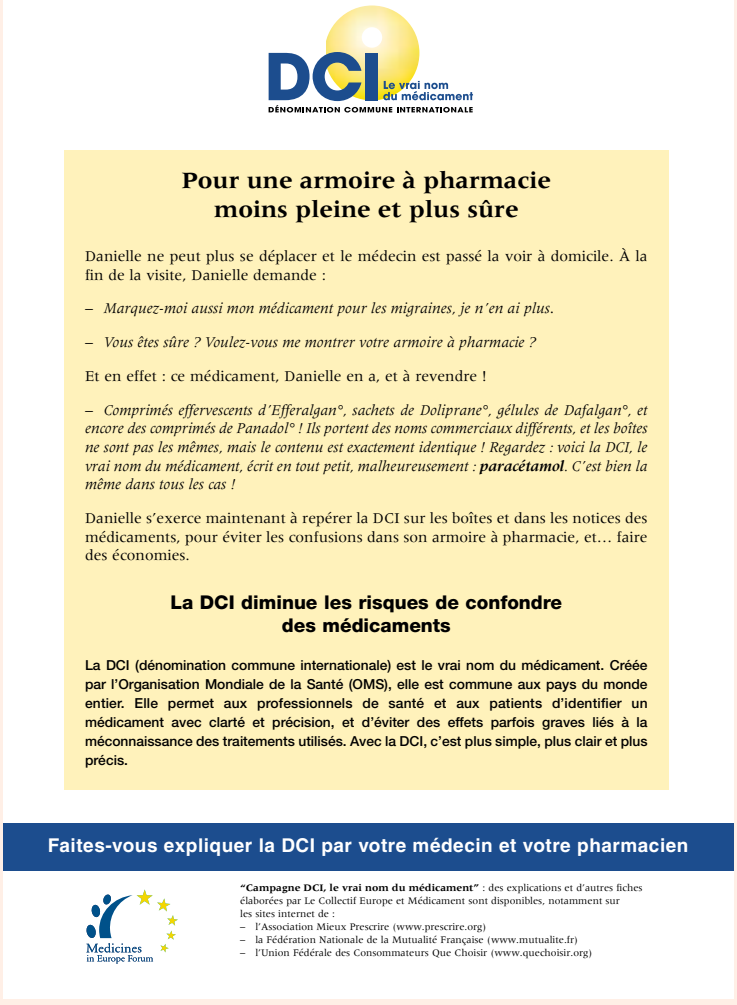

DCI Le vrai nom du médicament
DÉNOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE

Pour une armoire à pharmacie moins pleine et plus sûre

Danielle ne peut plus se déplacer et le médecin est passé la voir à domicile. À la fin de la visite, Danielle demande :

– *Marquez-moi aussi mon médicament pour les migraines, je n'en ai plus.*

– *Vous êtes sûre ? Voulez-vous me montrer votre armoire à pharmacie ?*

Et en effet : ce médicament, Danielle en a, et à revendre !

– *Comprimés effervescents d'Efferalgan°, sachets de Doliprane°, gélules de Dafalgan°, et encore des comprimés de Panadol° ! Ils portent des noms commerciaux différents, et les boîtes ne sont pas les mêmes, mais le contenu est exactement identique ! Regardez : voici la DCI, le vrai nom du médicament, écrit en tout petit, malheureusement :* ***paracétamol****. C'est bien la même dans tous les cas !*

Danielle s'exerce maintenant à repérer la DCI sur les boîtes et dans les notices des médicaments, pour éviter les confusions dans son armoire à pharmacie, et… faire des économies.

La DCI diminue les risques de confondre des médicaments

La DCI (dénomination commune internationale) est le vrai nom du médicament. Créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est commune aux pays du monde entier. Elle permet aux professionnels de santé et aux patients d'identifier un médicament avec clarté et précision, et d'éviter des effets parfois graves liés à la méconnaissance des traitements utilisés. Avec la DCI, c'est plus simple, plus clair et plus précis.

Faites-vous expliquer la DCI par votre médecin et votre pharmacien

Medicines in Europe Forum

"Campagne DCI, le vrai nom du médicament" : des explications et d'autres fiches élaborées par Le Collectif Europe et Médicament sont disponibles, notamment sur les sites internet de :
– l'Association Mieux Prescrire (www.prescrire.org)
– la Fédération Nationale de la Mutualité Française (www.mutualite.fr)
– l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (www.quechoisir.org)

DCI, le vrai nom du médicament : un dossier en libre accès sur www.prescrire.org les bonnes raisons d'utiliser la DCI, les (rares) réserves, des fiches d'explication destinées au public, etc.

Fiches déjà disponibles :
Fiche n° 1 : Nicole veut comprendre la DCI des médicaments
Fiche n° 2 : Trois fois le même médicament : c'est trop pour Juliette
Fiche n° 3 : Un voyage qui tourne mal
Fiche n° 4 : La DCI sur les emballages des médicaments : pratique et sûr !
Fiche n° 5 : Pour éviter de reprendre un médicament contre-indiqué
Fiche n° 6 : Pour une armoire à pharmacie moins pleine et plus sûre

Téléchargé sur prescrire.org le 29/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement